

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement.

Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 11 décembre 2025 à 13 h 30
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Madame Ericka ALNEUS, Conseillère de ville - District d'Étienne-Desmarteau
Madame Josefina BLANCO, Conseillère de ville - District de Saint-Édouard
Monsieur François LIMOGES, Maire d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur François Limoges, maire d'arrondissement.

ABSENCES :

Monsieur Olivier DEMERS-DUBÉ, Conseiller de ville - District du Vieux-Rosemont
Monsieur Jocelyn PAUZÉ, Conseiller de ville - District de Marie-Victorin

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Catherine Rousseau, Directrice de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée
Monsieur Hugo Nappert, Directeur des travaux publics
Monsieur Félix Champagne-Picotte, Directeur du développement du territoire et des études techniques
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 13 h 30.

CA25 26 0281

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 11 décembre 2025, 13 h 30

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 11 décembre 2025, à 13 h 30, tel que soumis.

Adoptée.

10.01

10.02 - Point d'information

Aucune prise de parole.

10.03 - Période de questions du public

En l'absence de public, la période de question n'a pas lieu.

CA25 26 0282

Approuver une convention de services avec l'organisme « Nature Action Québec » pour réaliser les actions du programme Éco-quartier dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Octroyer un montant d'honoraires maximum de 385 305,92 \$, taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement, pour la période allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 (25-110-SG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'approuver la convention de services entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et l'organisme « Nature Action Québec », pour la mise en oeuvre du Programme Éco-quartier de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, débutant le 1er janvier 2026 et se terminant le 31 décembre 2026;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de services;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Nature Action Québec » des honoraires totalisant la somme maximale de 385 305,92 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, couvrant la période allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026. Le paiement desdits honoraires sera effectué à l'organisme selon les conditions prévues à la convention de services;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation des projets dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.01 1257911006

CA25 26 0283

Donner avis de motion et adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) » afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal (24-017)

Le maire d'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne avis de motion à l'effet qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) » afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal (24-017).

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) » afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal (24-017);

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation;

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée.

40.01 1250313001

CA25 26 0284

Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) » (RCA-200) relatif à la tarification des permis, biens et services offerts par l'Arrondissement

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 27 novembre 2025;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à l'occasion de cette même séance ordinaire;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) » (RCA-200) relatif à la tarification des permis, biens et services offerts par l'Arrondissement, tel que rédigé.

Adoptée.

40.02 1257853005

CA25 26 0285

Adopter le règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) » (RCA-201)

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 27 novembre 2025;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à l'occasion de cette même séance ordinaire;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) » (RCA-201), tel que rédigé.

Adoptée.

40.03 1257853006

CA25 26 0286

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs et espaces verts » (RCA2626-001) pour les années 2026-2028 dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2026-2035

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 27 novembre 2025;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs et espaces verts » a été déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs et espaces verts » (RCA2626-001) pour les années 2026-2028 dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2026-2035.

Adoptée.

40.04 1255017004

CA25 26 0287

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 000 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2626-002) pour les années 2026-2028 dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2026-2035

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 27 novembre 2025;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 000 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » a été déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 000 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2626-002) pour les années 2026-2028 dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2026-2035.

Adoptée.

40.05 1255017005

CA25 26 0288

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ pour la réalisation du Programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2626-003) pour les années 2026-2028 dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2026-2035

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 27 novembre 2025;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ pour la réalisation du Programme de dotation et de protection des bâtiments » a été déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ pour la réalisation du Programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2626-003) pour les années 2026-2028 dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2026-2035.

Adoptée.

40.06 1255017006

CA25 26 0289

Adopter le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Plaza St-Hubert, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation » (RCA-202)

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 27 novembre 2025;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à l'occasion de cette même séance ordinaire;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Plaza St-Hubert, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation » (RCA-202), tel que rédigé.

Adoptée.

40.07 1250297001

CA25 26 0290

Adopter le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite Italie – Marché Jean-Talon – Montréal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation » (RCA-203)

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 27 novembre 2025;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à l'occasion de cette même séance ordinaire;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite Italie – Marché Jean-Talon – Montréal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation » (RCA-203), tel que rédigé.

Adoptée.

40.08 1250297002

CA25 26 0291

Adopter le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Promenade Masson, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation » (RCA-204)

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 27 novembre 2025;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à l'occasion de cette même séance ordinaire;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Promenade Masson, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation » (RCA-204), tel que rédigé.

Adoptée.

40.09 1250297003

CA25 26 0292

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance établissant la mise à sens unique, vers le nord, de la rue Chatelain entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse, ainsi que l'ajustement des voies cyclables en conséquence

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO
Madame Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance numéro 2025-26-072, établissant la mise à sens unique, vers le nord, de la rue Chatelain entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse, ainsi que l'ajustement des voies cyclables en conséquence.

Adoptée.

40.10 1257613005

CA25 26 0293

Désigner monsieur Jocelyn Pauzé à titre de maire suppléant de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la période du 11 décembre 2025 au 31 décembre 2026

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

De désigner monsieur Jocelyn Pauzé à titre de maire suppléant de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la période du 11 décembre 2025 au 31 décembre 2026.

Adoptée.

51.01 1257853008

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 13 h 34.

François LIMOGES
Maire d'arrondissement

Arnaud SAINT-LAURENT
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2026.